

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

VENDREDI 22 FÉVRIER 2019

11h00 - 17h30

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, CHABANNES Emmanuel, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, VIDIL Andrée
Invité(s) à titre consultatif	DODU Alexandre, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin
Absent(s) excusé(s)	DUPONT Anne Charlotte, SAINT-JEAN Bernard, SOIN Patrick.

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1. Décisions à prendre :	1
1.1. Perspectives résultat exercice comptable 2018	1
1.2. Budget prévisionnel 2019	1
1.3. Propositions réforme financière et coûts 2020	1
1.4. Déploiement des projets sportifs fédéraux 2019 / CNDS	2
2. Informations	3
2.1. Point d'informations TEVE/TMP	3

1. Décisions à prendre :

1.1. Perspectives résultat exercice comptable 2018

Les travaux de clôture sont en cours de finalisation. Le résultat 2018 sera disponible pour le BE du 09 mars prochain.

1.2. Budget prévisionnel 2019

Le projet de budget prévisionnel 2019 est examiné en séance. Les ajustements souhaités sont pris en compte et seront intégrés dans la version qui sera proposée au BE du 27 février.

1.3. Propositions réforme financière et coûts 2020

L'examen de ce point est reporté au BE du 27 février.

1.4. Déploiement des projets sportifs fédéraux 2019 / CNDS

Le communiqué de presse adressé à l'issue du Conseil d'Administration du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) du 19 février 2019 est diffusé en séance :

"Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a tenu ce matin un Conseil d'Administration, en présence de Mme Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports, M. Denis MASSEGLIA, Président du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), Mme Marie-Amélie LE FUR, Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et M. Frédéric SANAUR, Préfigurateur de l'Agence Nationale du Sport.

Au cours de cette séance, présidée par Mme Arielle PIAZZA, plusieurs délibérations importantes ont été adoptées : le budget initial 2019 du CNDS ainsi que les orientations et les montants 2019 relatifs aux subventions d'équipement, de la part territoriale et de la part nationale.

Vous trouverez, ci-joint, à ce titre, le communiqué de presse diffusé suite à ce CA.

Dans la perspective de la création de l'Agence nationale du Sport, qui déploiera la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du sport, il a notamment été acté de mettre en place, dès 2019 et de manière progressive, les projets sportifs fédéraux (PSF).

Ainsi, 2019 sera une année de transition et se déclinera, au titre de la part territoriale, de la manière suivante :

- Une part, instruite au plan local par les services déconcentrés de l'Etat en charge du sport, qui concernera les subventions relatives à l'emploi et à l'apprentissage (51,25M€) ainsi qu'au dispositif « J'apprends à nager » (3M€) et qui s'adressera aux structures déconcentrées et associations affiliées de l'ensemble des fédérations sportives agréées ;*
- Une part, instruite par les fédérations qui se seront portées volontaires et qui auront été retenues en 2019, qui concernera les subventions hors emploi / apprentissage / « J'apprends à nager » (33,1M€) et qui s'adressera aux structures déconcentrées et associations affiliées des fédérations identifiées comme pilotes en 2019 ;*
- Une part, instruite au plan local par les services déconcentrés de l'Etat en charge du sport, qui concernera les subventions hors emploi / apprentissage / « J'apprends à nager » (25M€) et qui s'adressera aux structures déconcentrées et associations affiliées des fédérations qui n'auront pas été retenues pour expérimenter les projets sportifs fédéraux en 2019.*

Les fédérations qui souhaiteraient s'inscrire, dès 2019, dans ce dispositif expérimental, devront faire auprès du Préfigurateur de l'Agence nationale du sport, avant le vendredi 1er mars 2019, acte de candidature, par courrier (69-71 rue du Chevaleret – 75013 PARIS) et par voie électronique (CNDS-DG@cnds.sports.gouv.fr). Le plan de développement fédéral devra être annexé à cette demande et devra :

- présenter les orientations dans une logique de développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale,*
- définir le rôle des structures intermédiaires (structures déconcentrées),*
- garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés de la fédération,*
- comprendre, pour les fédérations ayant reçu la délégation pour des para-sports, un volet développement du sport handicap.*



Les fédérations qui seront retenues et qui seront inscrites dans un projet sportif fédéral devront présenter la garantie d'une attribution équitable aux clubs. La liste des bénéficiaires finaux sera ensuite transmise à l'Agence nationale du Sport qui procédera au paiement des subventions correspondantes."

Le délai de réponse est relativement contraint.

A la majorité des votes, le BE décide de ne pas se positionner à cette date. Ce point sera examiné lors du BE du 27 février.

2. Informations

2.1. Point d'informations TEVE/TMP

Emmanuel CHABANNES présente un point d'information sur la situation de la SAS Triathlon Événements, détenue à 100% par la F.F.TRI., et de la SAS Triathlon Move Publishing, détenue à 100% par TEVE depuis que cette dernière a exercé son droit de préemption de l'intégralité des parts détenues par la SARL MOVE PUBLISHING EVENTS, conformément à la décision du BE du 17 avril 2018.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général